

Mission optionnelle :

Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire

Action n°4 : Faciliter l'accueil du cercle familial pour favoriser une implantation durable des professionnels de santé dans le territoire

Mission(s) ACI	Accompagnement des professionnels de santé sur le territoire
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	<p>« Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients • Assurer la répartition des professionnels de santé sur le territoire
Contexte de l'action	<p>Les départements de Bourgogne Franche-Comté sont, de fait, en concurrence sur les enjeux d'attractivité des professionnels de santé. Il faut veiller à ce que les dispositifs imaginés ne risquent pas d'alimenter l'inflation de mesures coûteuses, et évitent la surenchère entre CPTS : il faut éviter l'adhésion au « mieux-disant », pour préférer l'adhésion à un projet de vie.</p> <p>L'installation des professionnels de santé est souvent entravée par la capacité à accueillir l'ensemble des composantes de la cellule familiale (conjoint, enfants) et à proposer des solutions adaptées.</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination entre les acteurs du territoire œuvrant pour l'installation des professionnels de santé • Faciliter l'installation des professionnels de santé sur le territoire de la CPTS
Personnes référentes de l'action	
Éléments du diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Démographie des professionnels de santé • Attractivité territoriale pour des parcours professionnels hors champ de la santé

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec les acteurs du territoire qui œuvrent pour l'accueil des professionnels de santé • Co-organiser des événements d'accueil des nouveaux professionnels de santé • Référencer les possibilités de logement existantes sur le territoire de la CPTS pour proposer des « points de chute » immédiatement disponibles aux professionnels de santé • Participer à l'accompagnement des professionnels de santé dans leurs démarches d'installation (« placetoubi ») • Créer un espace internet (sur le site de la CPTS) dédié à l'accueil des professionnels de santé
Lien avec les autres actions de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Accès aux soins • Promotion de l'exercice coordonné • Formation des professionnels de santé • Attractivité du territoire
Public bénéficiaire	<p>Professionnels de santé s'installant sur le territoire de la CPTS Etudiants en cursus médical et paramédical sur le territoire de la CPTS</p>
Territoire couvert	<p>Ensemble du territoire de la CPTS</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • Assurance Maladie • Conseils de l'ordre des professions médicales et paramédicales • Conseil départemental • Conseil régional • Chambre de Commerce et d'Industrie • Communautés de communes et communes
Début de l'action	<p>A débiter dans le courant du 4^{ème} trimestre 2022</p>